

ACTION URGENTE

SOUDAN. UN MILITANT ÉTUDIANT EN DÉTENTION RISQUE LA TORTURE

Mohammed Salah Mohammed, un militant étudiant soudanais, a été appréhendé par des hommes en civil le 24 juin dernier à Khartoum, la capitale du Soudan, quelques jours après avoir participé à des manifestations pacifiques. Il est détenu sans inculpation et risque fortement de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Mohammed Salah Mohammed, 23 ans, dînait avec deux amis dans le quartier d'Al Riyadh à Khartoum, lorsqu'une vingtaine d'agents de sécurité en civil sont entrés, les ont battus puis arrêtés. Ses amis ont été remis en liberté depuis mais Mohammed Salah Mohammed est maintenu en détention. Il ne fait l'objet d'aucune accusation et n'est pas autorisé à s'entretenir avec un avocat. Il risque fortement d'être victime de torture ou d'autres mauvais traitements.

Ses proches ont pu lui rendre visite le 14 juillet dernier à la section dirigée par les Services nationaux de la sûreté (NSS), à la prison de Kober. Ils affirment que celui-ci tremblait et qu'il avait un hématome au front. Cet homme est particulièrement en danger car il souffre d'une pathologie rénale chronique et il a besoin d'un traitement.

Mohammed Salah Mohammed étudie à la faculté des sciences de l'université de Khartoum. Il est également le porte-parole du Front démocratique étudiant ainsi que le président de l'Association régionale des étudiants nubiens, un groupe d'étudiants originaires de la région nubienne, dans le nord du Soudan. Cet homme a participé à plusieurs manifestations pacifiques antigouvernementales pendant la semaine qui a précédé son arrestation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de libérer Mohammed Salah Mohammed immédiatement et sans condition ;
- engagez-les à veiller à ce que cet homme ne soit pas victime de torture ou d'autres mauvais traitements, qu'il ait régulièrement accès aux soins médicaux dont il pourrait avoir besoin et qu'il puisse s'entretenir avec l'avocat de son choix ;
- exhortez-les à cesser de harceler les militants pacifiques et les journalistes, et à honorer leur engagement à respecter la liberté d'expression, inscrite dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Soudan est partie.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 29 AOÛT 2012 À :

Ministre de l'Intérieur

Ibrahim Mohamed Hamed
Ministry of Interior, PO Box 873
Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice

Mohammed Bushara Dousa
Ministry of Justice
PO Box 302, Al Nil Avenue
Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président du Soudan

Omar Hassan Ahmad al-Bashir
Office of the President
People's Palace, P.O. Box 281
Khartoum, Soudan

Courriel : info@sudan.gov.sd

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOUDAN. UN MILITANT ÉTUDIANT EN DÉTENTION RISQUE LA TORTURE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis janvier 2011, le Soudan est le théâtre de fréquentes manifestations inspirées des mouvements de protestation qui ont vu le jour au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et appelant au changement politique et à l'amélioration des conditions socioéconomiques. Les autorités réagissent en harcelant, en arrêtant et en maltraitant des manifestants pacifiques.

Depuis les derniers rassemblements en date (organisés le 16 juin dernier), des dizaines de militants, de blogueurs et de journalistes ont été interpellés et placés en détention par les autorités, qui tentent ainsi d'étouffer la dissidence et de compromettre la couverture médiatique des événements, ce qui constitue une violation des libertés d'expression et de réunion pacifique.

Au Soudan, le mouvement de protestation est né dans les universités de Khartoum et les villes voisines d'Omdurman et Khartoum-Nord, puis il s'est étendu aux zones résidentielles de la capitale et à plusieurs villes de province, comme Atbara, Dongola, El Obeid et Port-Soudan.

Amnesty International a rassemblé des informations sur un grand nombre de personnes victimes de torture et d'autres mauvais traitements aux mains du NSS, en particulier depuis le début du récent mouvement de protestation qui a commencé à la mi-juin 2012. Des agents du NSS infligent ainsi de nombreux sévices aux détenus. Par exemple, ils les frappent, notamment à coups de poing et avec des tuyaux en plastique, des bâtons et des barres en métal. Entre autres mauvais traitements, on peut également citer les insultes, la privation de sommeil, ou encore l'obligation de rester debout ou assis pendant un certain temps au soleil, alors que la température dépasse les 40 °C.

Nom : Mohammed Salah Mohammed

Genre : homme

AU 216/12, AFR 54/033/2012, 18 juillet 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

